» Le cabinet Waddington en est là. Il parle, il préside des conseils généraux, il rédige des circulaires comme s'il était vivant. Mais l'odeur de cadavre qui s'en dégage avertit tous les nez un peu intelligents qu'ils sont dans un cimetière. Quand on passe devant M. Le Royer, l'envie vous prend de l'asperger d'eau bénite; aux discours de M. Jules Ferry, on répond malgré soi : *De profundis ad te clamavi*, et à la seule vue de M. Waddington, on entonne le *Miserere* du *Trovatore*.

» M. Grévy peut amnistier les morts, témoin le déporté Bouchard qui bien qu'enterré depuis plusieurs mois est aujourd'hui en tête d'une liste de graciés, mais la Chambre ne peut pas continuer à soutenir des ministres aujourd'hui couchés dans la fosse commune. Les députés deviendraient alors les sergents Bertrand de la politique. »

C'est ce ministère condamné à mort qui engage la persécution contre l'épiscopal, afin de mériter les éloges du prince Bismarck. On lit, ce matin, dans la *République française* :

« La section de l'intérieur du conseil d'Etat s'est prononcée dans l'affaire de l'archevêque d'Aix.

« La section a déclaré, à l'unanimité moins une voix, qu'il y avait abus. Tout fait supposer que cette décision sera ratifiée dans la séance générale du conseil d'Etat, qui aura lieu le jeudi 15 mai. »

La majorité du conseil d'Etat n'ayant pas encore été modifiée, par le projet de loi dont le Sénat est saisi, j'espère, au contraire, que cette majorité saura tout à la fois faire respecter son indépendance et celle de l'épiscopat.

Le gouvernement et les conseils municipaux républicains rivalisent d'ardeur dans les atteintes portées à la liberté du culte catholique.

DE SAINT-CHÉRON

Bulletin Economique

Le Nerf de la guerre

Le nouveau journal le *Globe* a reçu de Manchester la dépêche suivante :

Manchester, 6 mai.

Un groupe considérable de fabricants et industriels anglais viennent de décider de prêter le concours le plus actif au mouvement libre-échangiste français.

Des grands meetings vont être organisés dans toute l'Angleterre.

Des sommes considérables sont déjà souscrites !

La *Presse* fait suivre cette dépêche des réflexions suivantes.

Voilà qui est bien clair. Les Anglais, qui ont déjà établis, à Paris, une Chambre de commerce spéciale pour s'occuper de leurs intérêts, votent à Manchester, des *sommes considérables* pour venir en aide à l'agitation libre-échangiste française.

Il n'y a pas à faire, là dessus, de longues dissertations. Si les Anglais envoient en France de l'argent pour donner une grande impulsion au mouvement libre-échangiste, est-ce que cela ne témoigne pas du puissant intérêt qu'ils ont au triomphe de idées libre-échangistes ?

Ainsi la guerre est déclarée par Manchester à l'industrie française, et comme on comme on sait là-bas que l'argent est le nerf de la guerre, on vote des fonds qu'on enverra en France, à l'effet de soutenir la campagne de ruine contre l'industre française. Nous nous demandons seulement s'il y aura des Français qui oseront toucher à cet argent là ?

Nous trouvons que c'est déjà une humiliation pour l'école libre-échangiste française, que ce vote de fonds. Il laisse planer sur elle un soupçon cruel, et nous avouons pour notre part, qu'il y a quelque chose de pénible à penser que l'étranger a pu croire qu'en envoyant son argent en France, il pourrait développer une campagne contraire aux intérêts de l'industrie française et triompher d'elle.

Notre école libre-échangiste fera bien de songer au noble désintéressement d'Artaxercès et de méditer les vers de Virgile :

Timeo Britannos et dona ferentes.

Si les Anglais envoient de l'argent en France, ce n'est pas assurement pour y défendre des intérêts... français. Ce fait seul suffit à ouvrir les yeux aux hommes qui ont été de bonne foi et qui finiront par devenir des naïfs.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Pétitionnement
POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Nous prions ceux de nos amis qui ont encore entre les mains des exemplaires de la pétition pour la liberté de l'enseignement, de vouloir bien les renvoyer sans retard au bureau du *Journal de Roubaix*, après avoir fait légaliser toutes les signatures.

Le commencement de grève qui s'était déclaré, hier et avant-hier, dans les tissages mécaniques de Mme veuve Pierre Duhamel et M. Julien Watine, n'a pas eu de suite. Tous les tisserands ont repris le travail ce matin.

Les représentants du Nord au Sénat ont été répartis, dans les bureaux, de la façon suivante :

1er Bureau : M. Corne ; 2e MM. Fournier, Merlin ; 3e M. Wallon ; 5e MM. Dutilleul, général Faidherbe, Testelin ; 6e M. le comte Roger ; 8e MM. Massiet du Biest, Théry, 9e M. Kolb-Bernard.

Voici le texte du procès-verbal de l'Inauguration de l'Usine Municipale à Gaz, de Tourcoing.

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf, le quatre du mois de mai, à cinq heures de l'après-midi.

M. Jules Grévy, étant président de la République;

M. Charles Lepère étant ministre de l'Intérieur et des Cultes;

Son Eminence Monseigneur le Cardinal Régnier, étant archevêque de Cambrai;

M. Paul Cambon, chevalier de la Légion-d'Honneur étant préfet du Nord; — M. Danican Philidor, étant secrétaire-général de la préfecture;

M. Désiré Debuchy, industriel, adjoint au maire de Tourcoing, étant député pour les deux cantons de Tourcoing;

M. Roussel-Defontaine, Charles, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Belgique, industriel, Maire de la ville de Tourcoing, et M. Desurmont-Desurmont, Gaspard, chevalier de la Légion-d'Honneur, président honoraire de la Chambre de Commerce, étant membres du Conseil Général du département du Nord, pour les deux cantons Nord et Sud de Tourcoing;

M. Charles Dhalluin, notaire et maire de Linselles, et M. J.-B. Ducrocq, chevalier de la Légion-d'Honneur, maire de Marcq-en-Barœul, étant membres du Conseil d'arrondissement de Lille, pour les deux cantons Nord et Sud de Tourcoing;

M. Roussel-Defontaine, Charles, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold de Belgique, industriel, membre du Conseil Général du Nord, étant maire de Tourcoing; — MM. Jules Leblan, chevalier de la Légion-d'Honneur, industriel, Désiré Debuchy, industriel, député de la 6e circonscription du Nord, et Victor Dervaux, propriétaire, étant adjoints;

Le Conseil municipal ayant pour membres, MM. Desurmont-Motte, Gaspard, — Debuchy, Désiré. — Seynave-Debuigne, Julien. — Six, Jules. — Duprez-Lepers, Louis. — Roussel-Defontaine, Charles. — Dervaux-Wetzel, Victor. — Desurmont, Jules. — Montagne-Delobel, Joseph. — Vandebeulque, Louis — Devémy, Théodore. — Honoré-Dumortier, Louis. — Varrasse, Cyrille. — Destombes, Aristide. — Leblan, Jules. — Scalabre-Delcour, François. — Lorthiois-Desplanque, Lucien. — Jourdain-Defontaine, Victor. — Lefebvre, Pierre. — Taffin-Binauld, Henri. — Destombes, Pierre. — Démaré, Jules. — Pollet-Hassebroucq, Louis. — Pollet-Duriez, Pierre. — Lamourette-Delannoy, Philippe. - Flipo-Bouchard, Edouard. — Leloir, Louis. — Marafin, Louis. — Tribouillet, Achille. — Dervaux, François.

La commission de surveillance des travaux de l'Usine municipale à gaz, étant composée de MM. Lorthiois-Desplanque, Jules Leblan, Philippe Lamourette, Taffin, Louis Leloir et Louis Honoré-Dumortier;

MM. le Chanoine honoraire Simon et l'abbé Van Bockstael, étant doyens des décanats Nord et Sud de Tourcoing.

Il a été procédé à l'inauguration de l'Usine municipale à gaz, érigée sur un terrain acquis par la ville et située entre le pavé dit du Mont-à-Leux, au Nord, diverses parcelles appartenant aux sieurs Toulemonde-Tiberghien, Flipo-Delcroix, dames Laloy et Gourdin, à l'Est, le canal de Roubaix au Sud et l'ancien chemin de Tourcoing a l'Ouest;

L'exécution de l'établissement, comme aussi de toute la canalisation, avait été soumissionnée par M. Antoine Aubin Durenne, officier de la Légion d'honneur, maître de forges, à Sommevoire (Haute-Marne.

Les plans avaient été dressés par M. E. Lavril, Ingénieur civil,

La conduite des travaux avait été confiée aux soins de M. Henri Barrois, ingénieur civil, nommé directeur de l'entreprise au point de vue des intérêts municipaux,

La bénédictions des diverses parties de l'établissement a été faite par M. Van Bockstael, doyen-curé de la paroisse de Saint-Christophe.

Dans ses séances des 3 octobre 1876 et 6 février 1877, le Conseil municipal, sur la proposition de l'Administration et d'une commission spéciale composée de MM. Hassebroucq, Monnier, Charles Wattinne, Lorthiois-Desplanque, Taffin-Binauld, Letuppe et Jules Leblan avait adopté le principe de la construction et de l'exploitation par la ville d'une usine à gaz.

Etaient alors membres de l'Administration communale : MM. Roussel-Defontaine Charles, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Léopold de Belgique, Maire; Jules Leblan, chevalier de la Légion d'honneur, Désiré Debuchy et Victor Dervaux, adjoints;

Etaient alors membres du Conseil municipal : MM. Leduc-Wattel, Léandre; Duhamel, Antoine; Seynave-Dubuigne, Julien; Debuchy, Désiré; Monnier, Edouard; Flipo-Desurmont, Charles; Leblan, Jules; Destombes, Aristide; Lefebvre, Pierre; Scalabre-Delcour, François; Pollet-Delobel, Charles; Vandebeulque, Louis; Taffin Binauld, Henri; Jourdain-Defontaine, Victor; Varrasse, Cyrille; Destombes, Louis; Honoré-Dumortier, Louis; Roussel-Defontaine, Charles; Masurel, François; Wattinne, Charles; Desurmont, Jules; Tribouillet Achille; Montagne-Delobel, Joseph; Dervaux-Wetzel, Victor; Flipo-Bouchart, Edouard; Flipo-Van Oost, Pierre; Desmarets, Jules; Lorthiois-Desplanque, Lucien; Letuppe, Jean-Baptiste; Pollet-Duriez, Pierre; Six-Boulanger, Alphonse; Hassebroucq, Victor.

Le présent procès-verbal a été dressé pour consacrer le souvenir de l'inauguration de l'œuvre entreprise par la ville.

Il a été signé par les assistants à cette solennité, les jour, mois, et an susdits.

(*Suivent 82 signatures*).

Un dernier mot sur le gaz de Tourcoing.

L'usine est maintenant en fonctionnement régulier. En ville, on continue à faire quelques raccordements particuliers ; il y en a pour peu de temps.

Cette entreprise (il serait inutile de le redire), a été menée rondement en 10 mois. On y a employé 2,500 tonnes de métal. Le montant total des frais s'est élevé à 2,100,000 francs.

Nous avons déjà donné une description de l'usine. Le gaz se fait dans 18 fours à 7 cornues chacun. Plus tard, on pense établir encore six fours, ce qui donnera 168 cornues. La fabrication produit 22,000 mètres cubes de gaz en 24 heures. Les deux cloches récipients pèsent chacune 175,000 kilogrammes et peuvent recueillir 8,500 mètres cubes de gaz aussi chacune. La canalisation s'étend à 33 kilomètres, jusqu'aujourd'hui. On compte 600 lanternes publiques.

Le gaz municipal possède, assure-t-on, 1,200 abonnés aujourd'hui, dont 900 ont été pourvus dès le premier jour, au moyen de raccordements en caoutchouc ; c'est ce qui a déterminé les hésitations de la lumière, ce jour-là.

Il n'est pas déplacé de rappeler ici les noms des entrepreneurs qui ont su mener si parfaitement cette grande entreprise.

Le montage et la ferronnerie est dû à l'entrepreneur-général, M. Durenne ; la maçonnerie a été confiée à M. Lallemand ; les machines viennent de M. Dubuc ; les compteurs, de MM. Siry-Lizars, et les divers autres appareils à gaz ainsi que leur placement, de MM. Bizot-Akar.

L'auteur des plans a été M. Lavril, ingénieur civil ; le directeur des travaux, M. Du Rieu, et l'inspecteur général, M. Barrois, ingénieur civil, actuellement directeur de l'usine.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie les nominations suivantes :

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), M. Bosquet, substitut du procureur de la République près le siége de Charleville, en remplacement de M. Lesur.

Juge de paix du canton d'Heuchin (Pas-de-Calais), M. Verlingue, juge de paix de Moyenneville, en remplacement de M. Braure, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton sud de Valenciennes (Nord), M. Saint-Quentin (Fénélon), avocat, en remplacement de M. Girard, décédé.

M. le Président de la République, vient de nommer au grade de chef de bataillon au 127e de ligne, M. Démaré, capitaine au 33e de ligne, substitut du rapporteur près le 2e conseil de guerre.

Par décision du ministre de la guerre :

M. Fropo, médecin-inspecteur, et M. Coulier, pharmacien-inspecteur, membre du conseil de santé, sont désignés pour passer l'inspection médicale et pour visiter les hôpitaux du 1er corps d'armée.

Par décret du Président de la République sont promus dans l'arme de l'infanterie :

M. Bonnet, chef de bataillon au 26e de ligne, est nommé lieutenant-colonel du 8e de ligne à Saint-Omer, en remplacement de M. Garnier des Garets qui passe au 85e.

M. Feuerstein, capitaine-adjudant major au 1er de ligne, à Cambrai, est nommé chef de bataillon au 60e de ligne.

M. Bel Cambre, capitaine d'état-major à la 1re division d'infanterie à Lille, est désigné pour remplir un emploi de son grade au 9e corps d'armée.

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps de M. Duhamel, secretaire de M. le Président de la République, et propriétaire à Paris d'une très grande maison, dans laquelle on exerce un métier qui permet, parait-il, de payer un loyer très élevé. Voici, au sujet de ce personnage, un renseignement curieux que nous trouvons dans la *Chaîne d'union de Paris*, journal de la Maçonnerie universelle, douzième année (1876) p. 25 :

« Or.·. de Dunkerque, 19 décembre 1875.

» En arrivant à Dunkerque, à une heure de l'après-midi, nous nous sommes trouvés à la descente du wagon avec le T.·. Ill.·. F.·. Duhamel, trente-troisième, membre du grand collége des rites, membre du conseil de l'ordre du G.·. O.·. de France, conseiller général du Pas-de-Calais, avocat à la cour d'appel de Paris.

» Le F.·. Duhamel venait, en qualité de délégué du G.·. Or.·., pour l'inspection de la R.·. L.·. la *Vertu*. »

M. Duhamel, radical et propriétaire de la maison en question, est donc l'un des dignitaires de la Franc-Maçonnerie ? Après cela, tout le monde sait que cette société est par dessus tout une société de tolérance.

A propos de M. Duhamel, un de nos confrères du département, le *Propagateur*, assure que M. Grévy, très affecté des attaques de la presse contre le secretaire de la présidence, se serait décidé à se séparer de son ami et l'enverrait à Alger, organiser la maison *civile* de son frère *Grévy-Pacha*.

Ce départ, qui ne manquera pas de produire une profonde émotion dans un certain monde, aurait été arrêté subitement, car M. Duhamel doit s'embarquer, dit-on, le 17 à Marseille. Le secretaire de M. Grévy s'est soumis sans murmurer à la décision qui l'envoie dans le pays des almées : nous ne doutons pas que pour lui, la traversée ne soit moins pénible que pour Son Altesse Albert. On ne nous dit pas si M. Duhamel, qui n'a pas de maison militaire, emmène avec lui sa maison... civile.

Nous lisons dans la *Patrie* :

« M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, sollicité par M. le préfet et par la municipalité de Marseille d'assister à la distribution des prix du concours régional et aux fêtes qui auront lieu à la fin de cette semaine, a envoyé mardi la dépêche suivante :

« Paris, 6 mai, 12 h. 30.

» Agriculture et commerce à préfet des Bouches-du-Rhône, Marseille.

» Je serai très-heureux d'accepter votre » aimable invitation et celle du conseil mu» nicipal, je ferai tout mon possible pour » partir vendredi soir. Je telegraphierai » jeudi pour reponse definitive.

» TIRARD. »

« Que vont dire les municipalités du Nord, qui brigualent aussi le plaisir de voir et d'entendre M. Tirard ? »

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

« La société dite des agriculteurs du Nord persiste-t-elle, oui ou non, dans sa malencontreuse initiative d'offrir un banquet au ministre libre-échangiste Tirard ?

» Un article de l'*Echo du Nord* constate avec douleur l'immense fiasco dont sont menacés les organisateurs du banquet; il essaie de leur tendre une planche de salut. Mais il est force de reconnaître combien est impopulaire l'idée de cette souscription.

» Si ce projet de banquet est aussi impopulaire que le constate l'*Echo du Nord* nous demandons une dernière fois à la société dite des agriculteurs quel but elle se propose en persistant, malgré le vœu du pays, à organiser cette démonstration.

» Si elle s'opiniâtre à se taire, nous nous verrons forcés de rechercher les vrais mobiles de sa détermination. »

Nous apprenons que M. le Président de la République a fait don d'un magnifique vase de Sèvres au Cercle des Carabiniers Roubaisiens. — Ce don sera tiré à la belle balle le jour de la distribution des prix. — Seront admis à ce tir, ceux qui auront pris part au concours qui a lieu en ce moment et qui dure jusqu'au 29 mai inclusivement.

Nous apprenons que pour répondre à la demande qui lui a été adressée par la société royale des orphéonistes de Tournai, *la Fanfare Delattre* se rendra à Tournai le dimanche 25 mai pour y donner un concert.

Ce concert aura lieu au Parc. Le produit des entrées sera affecté à secourir les victimes de la catastrophe de Frameries.

La *Fanfare Delattre* a reçu aussi plusieurs autres invitations pour donner des concerts durant la saison d'été, entre-autres une, de la ville de Valenciennes. On nous assure que cette invitation sera acceptée par la société.

Les essais de gaz, dans la chambre photométrique, les 2, 4, 9, 11, 12, 16, 19, 22, 26, 30 avril, ont donné 25, 26, 24.9, 25.2, 26.2, 26.6, 27.5, 25.4, 25.7, 24.2 comme moyennes du pouvoir éclairant aux dates correspondantes.

La moyenne du pouvoir éclairant du mois est donc de 25,67.

L'épuration est satisfaisante.

Il y a eu, hier, vers 8 heures du matin sur la place des Nonnes, à Tourcoing une revue de la gendarmerie de la région, passée par M. le colonel Alliéz, de la 2me légion.

Les brigades de Roubaix, Lannoy, Quesnoy, Cysoing, Halluin, Tourcoing, comprenant en tout 35 gendarmes en grande tenue, ont été passées en revue.

On nous écrit de Lannoy :

« Les membres du patronage Saint-Louis-de-Gonzague ont convié lundi dernier leurs membres honoraires à une soirée récréative. Un grand nombre d'entre eux se sont rendus à cette invitation, et la salle de réunion se trouvait trop petite pour contenir les nombreux auditeurs qui avaient voulu témoigner leur sympathie à cette œuvre naissante. Le patronage a été fondé, il y a un an environ, par les libéralités de M. Destombes, doyen de Lannoy, qui a voulu supporter tous les frais d'installation. Une centaine de jeunes gens et d'enfants qui ont fait leur première communion se réuniront tous les dimanches au patronage, et leur assiduité donne les meilleures espérances de succès pour cette œuvre toute de charité. »

Le Conseil d'administration de la Chambre syndicale des entrepreneurs de travaux de bâtiment de la ville de Lille vient de constituer son bureau pour l'exercice de 1879 : A. Laurent-fils, président; Dupeme-Meurisse, vice-président, Gustave Bureau, trésorier; Rouzé-Desoblain, rapporteur; Louis Noé, secrétaire; Huidiez, premier syndic; César Carlier, deuxième syndic; Morel, troisième syndic; Gosselin, quatrième syndic.

Les bureaux sont ouverts tous les jours de cinq à sept heures du soir, au siége de la Société, rue Joséphine, 16.

On annonce le mariage de M. Georges de Liége d'Aunis avec Mlle Adrienne de la Fosse, nièce de M. de Staplande, sénateur du Nord, décédé l'année dernière.

Hier, à trois heures de l'après-midi, il a été procédé à l'hôtel-de-ville de Lille, à l'anjudication des travaux de la couverture du canal du Pont de Flandres, dans la partie comprise entre les rues Saint-Jacques et de Gand.

Les dépenses étaient évaluées à la somme de 86,500 francs. Quatre soumissionnaires se sont présentés; M. Victor Dhalluin a fait un rabais de 5 0/0; MM. Macquart et Tirolloy, de 8 0/0; M. Emile Rouzé, de 7 0/0; M. Edouard Fidon, de 8 0/0.

A la suite d'une nouvelle soumission, MM. Macquart et Tyrollo y ont été déclarés adjudicataires des travaux, moyennant un rabais de 9 fr. 60 0/0.

On sait qu'il est question d'établir un square au-dessus de l'abreuvoir Saint-Jacques. Quant au reste du terrain qui va se trouver libre, il sera laissé à la disposition des propriétaires riverains qui se sont engagés à solder à la ville le montant des dépenses de la couverture du canal pour la partie qui les concerne.

Un bien déplorable accident est arrivé à un malheureux garçon nommé Joseph Boussy, qui travaillait sur le toit de la filature Duvillier-Desrousseaux, rue du Tilleul, à Tourcoing, hier vers 3 heures après-midi.

Boussy employé comme manœuvre était occupé à servir son patron, M. Inglebert, dans une réparation de nochère. En transportant un réchaud pour un travail de soudage, il perdit l'équilibre et fut precipité; le toit est à 15 mètres du sol.

Tombé sur les talons, Boussy fut rejeté en arrière par la secousse, et sa tête alla donner contre des planches voisines.

Le docteur Catteau appelé immédiatement constata deux fractures, une à la cuisse droite, l'autre au poignet droit. Mais la secousse avait produit sans doute de grandes perturbations dans l'économie, car Boussy mourut une demi-heure après la chûte.

L'infortuné garçon n'était âgé que de 16 ans. Il habitait la Croix-Rouge avec sa famille; son père est justement employé dans l'établissement où l'accident s'est produit.

Un jeune enfant, Henri Despluchin, dont les parents habitent le quartier du Cul-de-Four, s'est grièvement blessé à la jambe droite, hier, en tombant d'un escalier de plusieurs mètres de hauteur. Cet enfant est âgé de cinq ans ; il a été transporté à l'hôpital, après avoir reçu les soins de M. le docteur Felhoen.

Dans son audience du 8 mai, le tribunal correctionnel de Lille a prononcé les condamnations suivantes:

Edmond Robbe, 21 ans, et Henri Robbe, 23 ans, cordonniers à Tourcoing, sont inculpés d'avoir porté des coups aux dames Mathilde, Juliette et Elise Schott.

Ils sont condamnés : Edmond Robbe, à vingt jours, Henri Robbe, à quinze jours de prison et chacun à seize francs d'amende.

Victor Rousseau, 20 ans, et Henri-Charles Prumez, 20 ans, sont inculpés: le premier de mendicité et le deuxième de vagabondage et condamnés: le premier à six mois, le deuxième à trois mois de prison.

Omer-Louis Dubois, colporteur à Roubaix, est condamné à deux mois de prison pour banqueroute simple.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Autorisé par Son Eminence le cardinal-archevêque de Cambrai à me présenter dans son diocèse pour y faire connaître l'œuvre de civilisation chrétienne que nous voulons entreprendre au centre même de l'Afrique, je me permets de réclamer de vous, un bienveillant concours, afin que je puisse recueillir quelques secours pour cette mission naissante. Une grande partie de ces immenses contrées qui jusqu'à nos jours sont demeurées inconnues mais que les dernières découvertes nous montrent comme peuplées de millions et de millions d'âmes, vient d'être confiée par le Saint-Siége à la sollicitude d'un au re grand évêque, Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, notre vénéré Père et sous son patronage à la société des missionnaires de Notre-Dame d'Afrique.

Son Eminence, tout en me témoignant ses plus vives sympathies pour cette mission si difficile par une très-généreuse offrande, son offrande du jubilé, m'a-t-elle dit, a eu de plus l'extrême bonté de *me recommander* par écrit *à la bienveillance et à la charité du clergé et des fidèles de son diocèse.*

Ne dirait-on pas, monsieur le rédacteur, que cette malédiction qui jusqu'à nos jours, a semblé peser sur la malheureuse race de Cham va enfin être levée.

Déjà dix de nos missionnaires sont partis et parmi ces dix premiers apôtres, je suis heureux de compter un enfant de votre si excellent diocèse de Cambrai, le Père Dromeaux d'Hazebrouck. Ils sont partis, affrontant les climats d'Afrique, avec ses peuplades barbares, et au prix de fatigues inouïes, ils sont enfin arrivés au lieu de leur mission, non pas sans avoir laissé sur leur route quelques-uns des leurs ; mais qu'importe à l'envoyé de Dieu, pourvu que le nom de son divin maître soit glorifié.

Il y a là, au centre de cette Afrique, des populations beaucoup plus nombreuses qu'on ne l'aurait soupçonné jusqu'à ce jour. Rien que dans l'étendue de terrain que devront d'abord défricher les missionnaires d'Afrique et qui est à peu près aussi grande que l'Europe, c'est par centaines de millions que l'on compte ses habitants, tous nègres, anthropophages et souvent soumis à un dur esclavage. Ah ! si les chrétiens de France étaient là, m'écrivait naguère un de mes confrères dans une de ses lettres, en me racontant ses impressions de voyage et en me parlant d'une caravane d'esclaves conduits au marché comme un troupeau de bétail, attachés plusieurs ensemble au moyen de grosses chaînes de fer et un anneau de même métal rivé à leur cou !!!

Les missionnaires déjà partis sont à peine arrivés à leur poste, qu'à la vue de populations si nombreuses et aussi sans doute pour remplacer ceux qui tombent exténués de fatigues ou foudroyés par la fièvre, ils demandent à grands cris du renfort.

Dix autres missionnaires vont incessamment partir encore pour cette direction et voler eux aussi à la conquête des âmes.

Heureux confrères, combien je vous porte envie et combien j'aimerais vous suivre pour travailler ou mourir moi aussi pour l'amour de notre Dieu !...

Mais non, l'obéissance me fait un devoir d'une autre mission; je suis envoyé pour vous chercher du pain et vous donner le moyen de pénétrer dans ces contrées; votre vue seule me donne du courage au milieu de mes travaux, d'autant plus qu'enfin j'ai en perspective la même couronne que vous.

La conclusion de tout cela, Monsieur le rédacteur, c'est que je vous prie de m'aider à trouver quelques secours pour la mission dont je viens de vous parler. Non seulement les offrandes en espèces seront reçues avec reconnaissance, mais encore les offrandes en nature. C'est à dire, que comme dans cette mission du centre d'Afrique l'argent n'a pas cours, je recevrai aussi avec reconnaissance des *étoffes cotonnades*, surtout tout ce qui est de couleur voyante, verroteries, bimbloteries, etc., etc.

Je recommande cette mission plus spécialement à la charité des fidèles, précisément à cause des immenses dépenses qu'elle doit nous occasionner; les moyens de procéder n'étant pas du tout les mêmes que dans les autres missions du monde.

A chaque expédition de missionnaires il faut des porteurs pour tous les bagages qui doivent les accompagner, comme moyens de subsistance et pour payer les droits de passage quelquefois très onéreux au milieu des tribus sauvages qu'ils doivent traverser. Cela fait un personnel 4 à 500 personnes, le tout aux frais des missionnaires et cela pendant huit à dix mois que dure le voyage.

Mais la pensée que c'est une terre nouvelle que nous voulons conquérir à l'église de Dieu en même temps que nous voulons y faire pénétrer l'amour du nom français, cette pensée dis-je nous donne du courage et le droit de tout oser, espérant que des âmes généreuses voudront bien nous seconder dans notre œuvre de régénération du sol africain.

Comme il ne me sera pas possible de pénétrer dans toutes les localités du diocèse de Cambrai, les offrandes en espèces pour la mission d'Afrique pourront être adressées à M. l'abbé Delassus, directeur de la *Semaine Religieuse*, place du Concert, n° 8, Lille.

A Lille, le bureau de l'Œuvre de Saint-Charles veut bien se charger des offrandes en nature. Pour les autres villes du Nord le dépôt des offrandes en nature sera désigné ultérieurement par la voie des journaux.

Recevez, Monsieur, l'hommage de ma plus profonde gratitude

E. VOISIN.
Missionnaire d'Afrique.

Les Réservistes de la classe 1869 qui auront droit à leur passage dans l'Armée territoriale, le 1er juillet 1879, sont prévenus qu'ils devront, à partir du *1er Juin prochain et jusqu'au 25 du même mois*, déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile ou de leur résidence ainsi qu'il est indiqué à la page 2 de ce livret.

Les mêmes prescriptions s'adressent aux hommes de la classe 1873 passant à la même date dans la réserve, à l'exception de ceux qui, ayant servi dans l'armée active, ont été renvoyés par anticipation au mois d'août 1878 : les livrets de ces derniers ayant été complétés au corps et au recrutement.

En conséquence, les livrets des catégories désignées ci-dessus, seront pris à la mairie par la Gendarmerie et adressés par elle, au Bureau de recrutement pour y faire établir les certificats de passage ou les ordres de route; ils seront renvoyés à la Gendarmerie qui les remettra aux intéressés.

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

Par ordre du Général commandant le 1er corps d'armée.

BOULOGNE. — Le correspondant parisien du *Times* dément la nouvelle que le vice-consul anglais de Boulogne ait été déféré à lord Lyons par M. Waddington, pour avoir légalisé les signatures de plusieurs résidents anglais qui avaient pétitionné contre le projet de loi Ferry.

VALENCIENNES. — Un singulier accident s'est produit vendredi, vers cinq heures du soir, à Valenciennes.

Une petite fille de 9 ans, Jeanne Clément, demeurant cour Girot, s'amusait à faire craquer des allumettes près d'une fosse d'aisance.

Par mégarde, elle laissa tomba dans la fosse l'une de ces allumettes enflammées. Aussitôt une explosion eut lieu et la pauvre petite fut immédiatement entourée de flammes.

En entendant ses cris, des voisins accoururent à son secours.

Les brûlures qu'elle a reçues aux jambes et sur différentes parties du corps ont nécessité son transport immédiat à l'Hôtel-Dieu.

BOURBOURG. — Des concours : 1° de jugements suitées, 2° de poulains entiers de 15 à 18 mois que leur mérite paraîtra devoir rendre propres à la reproduction, auront lieu à Bourbourg, le mardi 17 juin 1879, pour les propriétaires et cultivateurs des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.

Les primes à distribuer, au concours des jugments suitées, se répartissent comme suit :

3 primes de 300 fr.; 3 de 200 fr. et 6 de 100 fr.; ensemble 2,400 fr.

4 primes de 400 fr. seront distribuées au concours des poulains.

— VENDELLES. — Nous recevons la nouvelle d'un triste accident arrivé hier au chantier du chemin de fer de Velu-Bertincourt, à Vendelles, et qui a coûté la vie à quatre ouvriers. Voici les détails que publie le *Glaneur* de Saint-Quentin.

Cinq ouvriers étaient occupés à terminer les fouilles pour l'établissement du passage inférieur de Vendelles au Verguier. Tout à coup, sans que rien put faire prévoir un semblable accident, un écoulement se produisit qui engloutit complètement quatre des travailleurs et ne recouvrit le cinquième que jusqu'au milieu du corps. Les secours arrivèrent aussitôt; le déblaiement fut opéré en moins de vingt minutes; malheureusement l'asphyxie avait déjà accompli son œuvre. on ne retira que quatre cadavres. Trois de ces infortunés sont étrangers à notre département, le quatrième est de Berthaucourt. Il laisse une veuve et deux enfants.

La cause de ce terrible accident paraît être l'existence d'un ancien puits à marne, situé à 80 centimètres de la tranchée, et dont la présence en cet endroit n'était pas soupçonnée.

Pétitionnement
POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Voici le texte de la pétition que nous soumettons à nos lecteurs contre le projet de loi présenté aux Chambres, par le ministre de l'instruction publique :

« Messieurs les sénateurs,
» Messieurs les députés,

» Les soussignés, alarmés du projet » présenté au Parlement par M. le mi» nistre de l'instruction publique, pro» jet menaçant tout à la fois la liberté » de conscience et la liberté de l'ensei» gnement catholique, demandent aux » Chambres de le repousser et de reje» ter toute proposition qui porterait at» teinte au plus sacré des droits du » père de famille : la liberté de l'édu» cation de l'enfant. »

Des exemplaires de cette pétition, sont exposés dans nos bureaux à la disposition du public.

Toute personne *majeure*, jouissant de ses droits *civils*, a le droit de la signer.

Nous engageons les signataires à bien indiquer leur profession et leur domicile.

Avis important

LÉGALISATION DES SIGNATURES. — *Les signatures apposées sur une pétition doivent être légalisées par le Maire quand deux témoins en attestent l'authenticité.*

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 MAI. — Camille Himpens, Croix-Rouge. — Philomène Desrumeaux, rue de Menin. — Philomène Benoit, rue de la Latte. — Georges Dhainaut, rue du Tilleul.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 MAI 1879. — Auguste Coine, 69 ans 10 mois, époux de Marie Omez, rue de Roubaix. — Julien Desbonnets, 22 ans 2 mois, Hopital civil.

MARIAGES du 7 mai 1879. — Jean-Baptiste Leconte, 26 ans, garçon boulanger et Céline Clarisse, 26 ans, sans profession. — Arthur Bocquet, 25 ans, instituteur et Amandine Willerval, 22 ans, sans profession.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille SALEMBIER-CROUSET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie-Catherine CROUSET, décédée à Roubaix, le 7 mai 1879, à l'âge 48 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 10 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande Rue, n° 19.

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marguerite-Désiré JOLIVET, décédée à Roubaix, le 8 mai 1879, à l'âge de 20 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le samedi 10 dudit mois, à 10 heures; en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Rue de l'Epeule, n° 121. 18601

COUR D'ASSISES DU NORD
Audience du 8 mai 1879

Ministère public M. Morillot, substitut.

Jean Nicolas Warron, âgé de 50 ans, marchand de fournitures d'horlogerie à Saint-Quentin, est accusé d'avoir, en 1878 et 1879, émis dans le département du Nord, à plusieurs reprises, de fausses pièces de deux francs à l'effigie de Léopold II, roi des Belges.

Il est aussi accusé d'avoir fabriqué lui-même ces pièces fausses.

Me Amédée Petit est au banc de la défense.

Warron est condamné à huit ans de travaux forcés et 100 francs d'amende bien qu'ayant obtenu des circonstances atténuantes.

Louis Joseph Thieren, 41 ans, sans profession déclarée et sans domicile connu, est accusé d'avoir, à Dunkerque, commis des attentats à la pudeur sur des enfants âgés de moins de 13 ans.

Me Deschodt présente la défense de Thieren.

Thieren est condamné à six ans de réclusion.

LETTRES MORTUAIRE ET D'OBIT à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuits dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

FAITS DIVERS

— Le drame de Nanterre, dont nous parlions hier, paraît être éclairci. On croit peu aujourd'hui à un double crime. Voici comment ce terrible événement se serait passé :

« Les époux T... s'étaient disputés, vers onze heures, la veille au soir. Un témoin a entendu des cris, des pas dans le jardin, mais il s'était éloigné en disant à une voisine :

— Je ne me mêle pas des querelles de ménage.

En repassant, vers trois heures du matin, devant la maison des époux T..., le même témoin entendit encore des cris et les paroles suivantes :

« Mais tu veux me tuer ! »

Il regarda dans le jardin par la grille, et aperçut une femme qui se relevait et courait poursuivie par un homme. Pressé par le temps, il continua son chemin en se promettant de parler de cette affaire en revenant, vers midi, à la mairie de Nanterre.

C'est à cette heure que la femme de ménage, Mme Tisserand, avait prévenu le maire de ce qui était arrivé; l'adjoint fit ouvrir la porte : on trouva les corps comme nous avons dit.

Tout fait supposer que, se voyant poursuivie par son mari en proie à un accès de fièvre cérébrale, comme il lui en prenait souvent, la femme a voulu